

## Présentation du projet de centrale photovoltaïque citoyenne en Caps et Marais d'Opale

- Participez concrètement au développement du solaire photovoltaïque pour produire de l'électricité avec la création d'une centrale citoyenne.



Pour tout renseignement sur le projet de centrale photovoltaïque citoyenne et/ou pour proposer une toiture :  
 Contactez Delphine Panossian - courriel : [dpanossian@parc-opale.fr](mailto:dpanossian@parc-opale.fr)  
 Téléphone : 03 21 11 07 34



Une autre vie s'invente ici



### TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Labellisé Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale vise 50 % d'autonomie énergétique en 2050.

### COMMENT ?

- En réduisant nos besoins énergétiques grâce aux actions de tous (isolation des logements, limitation des déplacements, maîtrise de l'éclairage public, etc.).
- En développant la production d'énergies renouvelables par la mobilisation et l'accompagnement des acteurs du territoire (citoyens, collectivités, entreprises, associations).

Pour inciter au développement et à la production d'une énergie de plus en plus verte, le Parc naturel régional propose aux habitants tout comme aux collectivités de s'impliquer dans la vie et/ou le financement d'une centrale photovoltaïque citoyenne.

**Pourquoi pas vous ?** Un peu partout en France, des citoyens se sont déjà lancés comme par exemple la centrale photovoltaïque citoyenne CAPSOL, à Saint-Omer.



### Comment participer au projet de centrale photovoltaïque citoyenne ?

Vous êtes un agriculteur, un entrepreneur, un particulier et même une collectivité locale (communauté de communes, commune, département) du territoire du Parc naturel régional, deux possibilités complémentaires s'offrent à vous :

#### 1 / proposer une toiture

et/ou

#### 2/ s'impliquer dans la société coopérative

Vous pouvez proposer de mettre la toiture de l'un de vos bâtiments à disposition.

Tout citoyen ou collectivité a la possibilité de rejoindre le projet, qu'il soit propriétaire ou non d'une toiture éligible.

Quel type de toits ?

- bâtiment avec une surface au sol de +/- 400m<sup>2</sup> (bâtiment existant, en projet de rénovation ou future construction)

- Vous pouvez participer à la constitution et à la vie de la société coopérative locale

- absence d'amiante sur les toits

- vous pouvez investir dans la société coopérative en achetant des parts. Cela donne du sens à votre épargne.

- bon état de la charpente

Pour proposer une toiture, pour tout renseignement sur le projet de centrale photovoltaïque citoyenne :



Contactez Delphine Panossian  
 Courriel : [dpanossian@parc-opale.fr](mailto:dpanossian@parc-opale.fr)  
 Téléphone : 03 21 11 07 34

### INFOS PRATIQUES

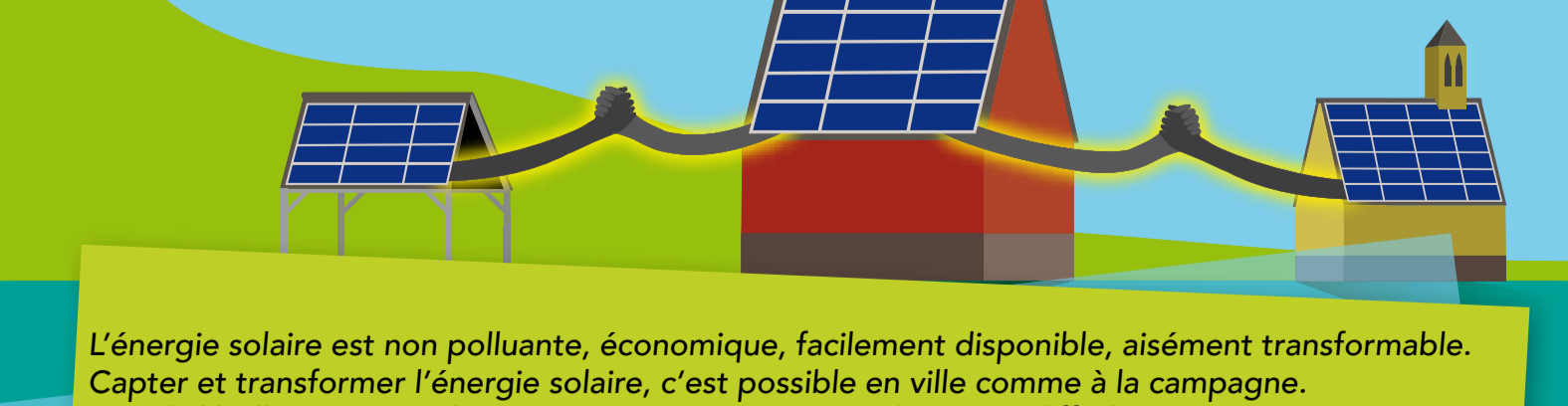
- Une dizaine de toitures sont recherchées.
- Toutes les propositions seront étudiées. Pour cela le Parc est accompagné par le bureau d'études Cohérence Énergies et l'association EnergEthic.
- La totalité des formalités administratives, de demandes de travaux, de raccordement, de devis ainsi que le financement des travaux, la gestion, la maintenance et l'assurance de l'installation seront réalisés par la société coopérative.
- Le chantier sera assuré par une entreprise locale spécialisée, retenue par la société coopérative.
- L'électricité produite sera injectée dans le réseau.

### C'EST QUOI UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE CITOYENNE EN CAPS ET MARAIS D'OPALE ?

C'est un projet collectif porté et financé par des acteurs du territoire (particuliers, collectivités, acteurs socio-économiques) réunis au sein d'une société coopérative. Ensemble, ils développent une production d'énergie solaire photovoltaïque en Caps et Marais d'Opale.

Le projet consiste en la réalisation de toitures photovoltaïques (+/- 400 m<sup>2</sup> de surface de bâtiment) raccordées au réseau électrique. Celles-ci seront installées sur des bâtiments publics et privés situés sur le territoire du Parc naturel régional en favorisant les bâtiments comme les hangars agricoles, les écoles, les mairies, les collèges, les lycées, les supermarchés, etc.

Les installations photovoltaïques seront financées et exploitées par la société coopérative. Son capital sera ouvert au financement participatif via l'achat de parts sociales.



L'énergie solaire est non polluante, économique, facilement disponible, aisément transformable. Capturer et transformer l'énergie solaire, c'est possible en ville comme à la campagne. Le soleil brille partout et les panneaux ne sont ni encombrants ni difficiles à intégrer.

#### Ce qu'il faut savoir sur le photovoltaïque

- Une installation photovoltaïque a une durée de vie supérieure à 30 ans.
- Les panneaux restituent en 3 ans l'énergie nécessaire à leur fabrication. Leur utilisation n'entraîne aucune pollution et aucune émission de CO<sub>2</sub>.
- La maintenance des panneaux est relativement simple (nettoyage des salissures et éventuellement décapage pour maintenir le rendement).
- Les panneaux photovoltaïques sont entièrement démontables et recyclables.

#### En chiffres

- 1kWc de panneaux photovoltaïques (8m<sup>2</sup>) produit autant d'électricité à Lille (962 kWh) qu'à Lyon (970 kWh), le comparatif 2007 de l'Association Solaire en Nord.
- 25 m<sup>2</sup> de capteurs produisent dans le Nord en une année autant d'énergie électrique que celle consommée dans une habitation.
- Dans notre région, chaque m<sup>2</sup> de sol reçoit 800 à 1000 kWh par an.



Une autre vie s'invente ici

